

La Nouvelle République
Mercredi 24 janvier 2024

parthenay et la g

saint-pardoux-soutiers

Pourquoi pas la téléconsultation ?

Johann Baranger, maire de la commune de Saint-Pardoux-Soutiers a organisé une réunion publique sur la question de la téléconsultation à laquelle une trentaine de personnes ont participé le mercredi 24 janvier. L'édile a rappelé la situation de désert médical causant des difficultés aux habitants et des inquiétudes pour les résidents des Ehpad. Face à l'absence de résultat des tentatives du Départe-

ment ou de la communauté de communes, la collectivité doit s'interroger.

« Un coût de 59.000 € »

« Je ne suis pas contre les maisons de santé mais il ne s'agit pas d'une réponse unique au problème. Nous regardons d'autres solutions, » explique-t-il avant de présenter Sébastien Truchet, directeur de la Box médicale. L'entreprise propose de fournir un

conteneur sécurisé (confidentialité, hygiène, maintenance...) équipé avec les appareils connectés nécessaires à une consultation en médecine générale, qui aurait lieu par écran interposé avec un médecin salarié appartenant à un réseau défini. Les questions des habitants se sont enchaînées autour de thèmes variés concernant les diagnostics de maladies graves, la consommation de soin, la déontologie, la confiance et le parcours de santé, le coût, la prise en charge, l'accompagnement... Ce dispositif, qui peut toucher 25 % des actes médicaux, aurait un coût de 59.000 € pour la collectivité (bâti et prestation) sur quatre ans. « Est-ce à la commune d'investir sur ce sujet ? Il y a trente ans, la question ne se posait pas. Aujourd'hui, la problématique est criante et, même limitées, des alternatives devront être mises en place. La question n'est en rien tranchée, », conclut l'édile, conscient que l'adhésion de la population est fondamentale.



Sébastien Truchet, directeur, et Sarah Deschamps, responsable de territoire, présentent le concept de Box médicale. (Photo NR)